

Objet : convention cadre de partenariat avec l'université de Caen Normandie

Le Président de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22, L.2122-23, L.5211-1, L.5211-2, L.5211-4, L.5211-9 et L.5211-10,

Vu la délibération n° 2020-10-15-153b du conseil communautaire en date du 15 octobre 2020 donnant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention et de ses avenants conclue sans effet financier pour la CdC,

Considérant le souhait de l'université de Caen Normandie de développer ses liens avec les collectivités territoriales par la mise en place de partenariats à travers notamment les stages, contrats d'apprentissage et insertion professionnelle des étudiants ainsi que la mise à disposition de l'expertise universitaire au service du développement local,

Considérant que la convention proposée par l'université de Caen Normandie a pour objet de définir le cadre général et les conditions du partenariat dans les différents domaines que sont :

- l'enseignement
- la recherche
- la promotion de l'insertion professionnelle des étudiants

Chaque action envisagée donnera lieu à la rédaction d'une convention spécifique

Considérant que la convention cadre donne droit aux communes membres de la CdC des Pays de L'Aigle de bénéficier de ce partenariat,

Considérant qu'il convient, pour les parties, de formaliser les engagements de cette convention cadre,

DÉCIDE

Article 1^{er} : de valider les termes de la convention cadre de partenariat avec l'Université de Caen Normandie.

Article 2 : de signer ladite convention ci-annexée.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire en application de l'article L.5211-10 du Code des collectivités territoriales.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Sous-Préfète de Mortagne-au-Perche.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil communautaire.

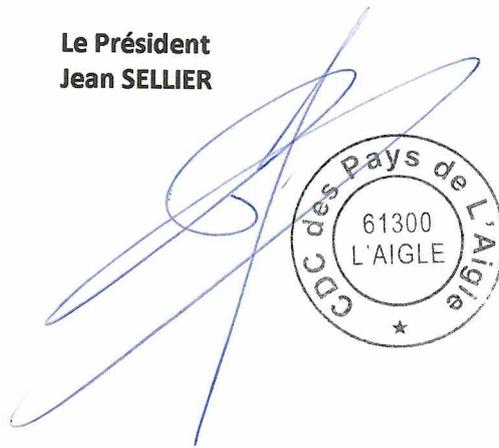
FAIT À L'AIGLE, LE 12 SEPTEMBRE 2024

Acte reçu en préfecture le **20 SEP. 2024**

Publié en ligne le

Certifié exécutoire **20 SEP. 2024**

**Le Président
Jean SELLIER**



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Jean Sellier', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'CDC des Pays de L'Aigle' around the perimeter, '61300 L'AIGLE' in the center, and a small star at the bottom.